



République française
Département de la Lozère



COMMUNE DE LES SALELLES

Séance du 09 juin 2023

Membres en exercice : 11

Date de la convocation: 30/05/2023

L'an deux mille vingt-trois et le neuf juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Suzanne BADAROUX

Présents : 7

Présents : Suzanne BADAROUX, Florence BARNINI, Pierre BONNEFILLE, Alexandre BOVE, Michel DUPUY, Alain BERNON, Clément GALTIER

Votants: 11

Pour: 11

Représentés: Gérard ANDRE par Suzanne BADAROUX, Christine BOYER par Michel DUPUY, Marion IMBERT par Florence BARNINI, Lise MALZAC par Pierre BONNEFILLE

Contre: 0

Abstentions: 0

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Pierre BONNEFILLE

Objet: Désignation des délégués élections sénatoriales - DE_2023_034

Vu le décret portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs

Vu la circulaire préfectorale du 30 mars 2023

Mme le Maire indique que le nombre de sièges à pourvoir sont d'un pour les délégués et trois pour les suppléants.

Mme le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres les plus jeunes présents.

Il s'agit de :

- Madame Florence Barnini
- Monsieur Clément Galtier
- Madame Suzanne Bdaroux
- Monsieur Alain Bernon

La Présidence du Bureau sera assuré par :

Election des délégués

Les candidatures enregistrées :

- Madame Suzanne Badaroux



Il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 11
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 11
- Majorité absolue : 6

Ont obtenus :

- Madame Suzanne Badaroux : 11 voix

Ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus en qualité de délégués pour les élections sénatoriales :

Election des suppléants

Les candidatures enregistrées :

- Monsieur Michel Dupuy
- Monsieur Pierre Bonnefille
- Monsieur Alessandro Bove

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des suppléants des délégués en vue des élections sénatoriales.

Il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 11
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 11
- Majorité absolue : 6

Ont obtenus :

- Monsieur Michel Dupuy : 11 voix
- Monsieur Pierre Bonnefille : 11 voix

RF PREFECTURE DE MENDE
Contrôle de légalité Monsieur Alexandre Bove : 1 voix 048-214801854-20230609-DE_2023_034-DE

Ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus en qualité de suppléants pour les élections sénatoriales :

- Monsieur Michel Dupuy
- Monsieur Pierre Bonnefille
- Monsieur Alexandre Bove

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de sa notification et/ou sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire après
Dépôt en Préfecture le 12 juin 2023
Et Publication le 12 juin 2023

Le secrétaire de séance,
Pierre BONNEFILLE

Le président de séance et Maire,
Suzanne BADAROUX